

AVIS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par Décision Directe du Président de la Métropole Européenne de Lille en date du 23 juin 2021, une consultation du public est ouverte du 13 juillet 2021 au 13 août 2021 inclus portant sur l'expropriation d'un bien sis 7, rue Carnot en Etat d'Abandon Manifeste, sur la commune de Mons-en-Barœul. Le bénéficiaire du droit d'expropriation est l'Établissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais, 594 avenue Willy BRANDT – CS 20003 – 59 777 EURALILLE ; chargé des acquisitions sur cette opération.

Pendant toute la durée de cette consultation, le dossier est déposé en mairie de Mons-en-Barœul. Le public peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public. Dans ce contexte particulier lié à la CoVID-19, il est recommandé au public de s'informer des règles sanitaires mises en place dans chaque commune.

Les observations et propositions du public peuvent être communiquées pendant cette période :

- sur le registre de consultation disponible en mairie de Mons-en-Barœul aux jours et heures d'ouverture au public.

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant l'acquisition par voie d'expropriation à l'issue de la consultation du public est le préfet du Nord.

Le présent avis est affiché en Mairie, sur l'immeuble, et publié sur le site internet de la Mairie (<https://www.monsenbaroeul.fr>), quinze jours au moins avant l'ouverture du délai de mise à disposition, et pendant toute la durée de celle-ci.